



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal En exercice : 35 Présents : 32 Conseillers excusés et représentés : 3

L'an 2025, le lundi 23 juin, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mardi 17 juin 2025, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSEBRE Christian, Maire de Rodez.

Conseillers présents (32)

Mesdames ABBOU Nadia, ALAUZET Céline, BERARDI Marion, BEZOMBES Martine, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, COLIN Laure, CLOT Marie-Noëlle, CROUZET Maryline, FAUX Mathilde, HER Anne-Christine, MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie, SOUNILLAC Marie-France, TAUSSAT Régine, VARSİ Florence, VIDAL Sarah.

Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis, COMBET Arnaud, CORTESE Franck, COSSON Jean-Michel, DONORE Joseph, FERRAND Bernard, FOURNIE Francis, GOMBERT Benjamin, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, RUBIO Frédéric, TEYSSEBRE Christian, TIXIER Alain, VIDAMANT François.

Conseillers excusés et représentés (3) :

RAUNA Alain	a donné pouvoir à	VARSI Florence
BERTAU Iléana	a donné pouvoir à	CESAR Alexis
ECHENE Eléonore	a donné pouvoir à	BERARDI Marion

Secrétaire de séance : GOMBERT Benjamin

DELIBERATION N°2025-041 – Tableau des effectifs - Mise à jour

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 relatif à la création des emplois de chaque collectivité par l'organe délibérant et L352-4 relatif au recrutement des personnes en situation de handicap ;

Considérant ce qui suit :

Conformément au code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Ainsi, il est proposé de créer les emplois suivants :

Filière	Grade	Nombre d'emploi	Temps de travail	Motif
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe TNC	2	2 temps non complet (26h08, 22h52)	Avancement de grade (art. L313-1)
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe TNC	3	3 temps non complet (30h19, 32h31, 31h30)	Avancement de grade (art. L313-1)
	Adjoint technique	10	10 temps complet	Création de poste – renouvellement des effectifs (art. L313-1)
Médoco-sociale	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	2	2 temps complet	Avancement de grade (art. L313-1)

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025
Délibération N°2025-041

Administrative	Attaché Principal	1	1 temps complet	Avancement de grade (art. L313-1)
	Attaché	1	1 temps complet	Création de poste (art. L352-4)
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	1 temps complet	Avancement de grade (art. L313-1)
Culturelle	Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	1	1 temps complet	Avancement de grade (art. L313-1)
Animation	Animateur	1	1 temps complet	Création de poste CTG (art. L313-1)
	Adjoint d'animation	1	1 temps complet	Création de poste CTG (art. L313-1)
Sociale	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe TNC	1	1 temps non complet (33h12)	Avancement de grade (art. L313-1)
Police Municipale	Gardien-Brigadier	6	6 temps complet	Création de poste (art. L313-1)

La Commission Ville Responsable et Solidaire a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.

Le Conseil municipal à l'unanimité par 35 voix pour :

- adapte le tableau des effectifs en conséquence ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Signé : Benjamin GOMBERT
Acte dématérialisé

Le Maire
Signé : Christian TEYSSERE
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération

Publiée le 27 juin 2025

Transmise en Préfecture le 27 juin 2025

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20250623-DEL2025041-DE
Reçu le 27/06/2025